

LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA

VOL. 20 N°4 AOÛT 2019

La municipalité obtient le feu vert pour son projet de mise aux normes de l'eau potable

à lire en page 2

CENTRE DE RÉNOVATION

CAMILLE DUMAIS



1005, Lévesque, Saint-Pascal 492-2347

www.camilledumais.com

- ▶ Portes et fenêtres
- ▶ Matériaux de construction
- ▶ Service de décoration
- ▶ Poêles et foyers
- ▶ Outillage à bois

Construction

Yves Gosselin

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Spécialiste en rénovation de maison ancestrale
et construction neuve d'allure ancestrale



418 492-3492

Cell. : 418 714-5736

9, route Lauzier
Kamouraska

Vie municipale

LA MUNICIPALITÉ OBTIENT LE FEU VERT POUR SON PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

Une très bonne nouvelle pour toutes les citoyennes et les citoyens bénéficiaires du réseau d'aqueduc municipal, car notre projet de mise aux normes de l'eau potable est maintenant accepté par toutes les instances

gouvernementales et la première pelletée de terre ne saurait tarder! Tous les efforts combinés des derniers conseils municipaux et de l'équipe municipale auront finalement porté fruit.

Ce dossier, débuté depuis plusieurs années (15 ans) prendra forme bientôt par les travaux de construction d'une usine de traitement de l'eau potable qui sera située sur le même terrain que les

nouveaux puits d'alimentation sur le chemin Lévesque. Cette usine acheminera l'eau vers l'emplacement actuel des puits en fonction pour se connecter aux conduits existants.



devraient débiter à la mi-août pour se poursuivre jusqu'en 2020 par la mise en service des nouveaux puits et de la nouvelle usine de traitement. Par le fait même, les propriétaires situés sur

la route de Kamouraska pourront bénéficier de l'eau potable qui passera devant leurs propriétés.

La municipalité remercie les propriétaires desservis actuellement par le réseau

En 2019, nous avons franchi les étapes suivantes: réception du certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, l'adjudication du contrat au soumissionnaire retenu et l'approbation du règlement d'emprunt par le Service du financement municipal. Cela dit, les travaux

d'aqueduc et aux futurs bénéficiaires: Merci de votre patience. Nous concrétiserons ce projet de longue haleine au cours des prochains mois!

Benoit Randall,
directeur general adjoint

Municipalité de Kamouraska

Fier partenaire
des événements
d'ici

PROMUTUEL
ASSURANCE



PROMUTUEL ASSURANCE.CA

Saint-Pascal * 418 492-2014

La Pocatière * 418 856-4429

LA MARÉE MONTANTE
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter: Développement de Kamouraska
67, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
418 492-6523 poste 3 - developpement@kamouraska.ca

Nouvel horaire du bureau municipal :
du lundi au jeudi de 7h00 à 15h30
le vendredi de 8h30 à 15h30 (fermé du 21 juin au 30 août)

Prochaine date de tombée:
15 septembre 2019

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 325 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris, ou **gratuitement en s'inscrivant à la liste d'envoi par courriel**. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

L'équipe du journal:

Montage : Valérie Dumont et Benoit Randall
Révision linguistique: Claude Langlais
Crédit photo couverture : Radio-Canada

Vie municipale

LA CONSTRUCTION DES NOUVELLES CITERNES INCENDIE VA BON TRAIN

Suite à l'adoption par la MRC de Kamouraska du schéma de couverture de risques, la municipalité a procédé à une vérification avec le directeur du Service Incendie de Saint-Pascal, des citernes existantes sur le territoire de la municipalité.

Plusieurs se trouvaient en mauvais état et quelques-unes nécessitaient des réparations mineures. Après avoir analysé un tableau préparé par le Service Incendie, la municipalité a décidé de construire de nouveaux réservoirs dans des secteurs stratégiques. En ce moment, une citerne est en construction dans Rang du Cap et une autre au Rang des Côtes. Le montant total de la construction de ces deux citernes est de 357 897\$ et il est totalement couvert par la TECQ (redevances de la taxe d'accise sur l'essence).

L'an prochain, nous devrions procéder à la construction d'une nouvelle citerne sur le terrain du garage municipal et une autre sur la route de Kamouraska.

Cette année, la municipalité pourra bénéficier des sommes provenant de la TECQ et présentement, elle a fait parvenir une résolution à la MRC de Kamouraska demandant l'appui de celle-ci et des autres

municipalités afin que les réservoirs-incendie puissent



Citerne du Rang du Cap



Citerne du rang des Côtes

encore s'appliquer sur la Municipalité de Kamouraska TECQ.

Mychelle Lévesque, directrice générale

Vie municipale

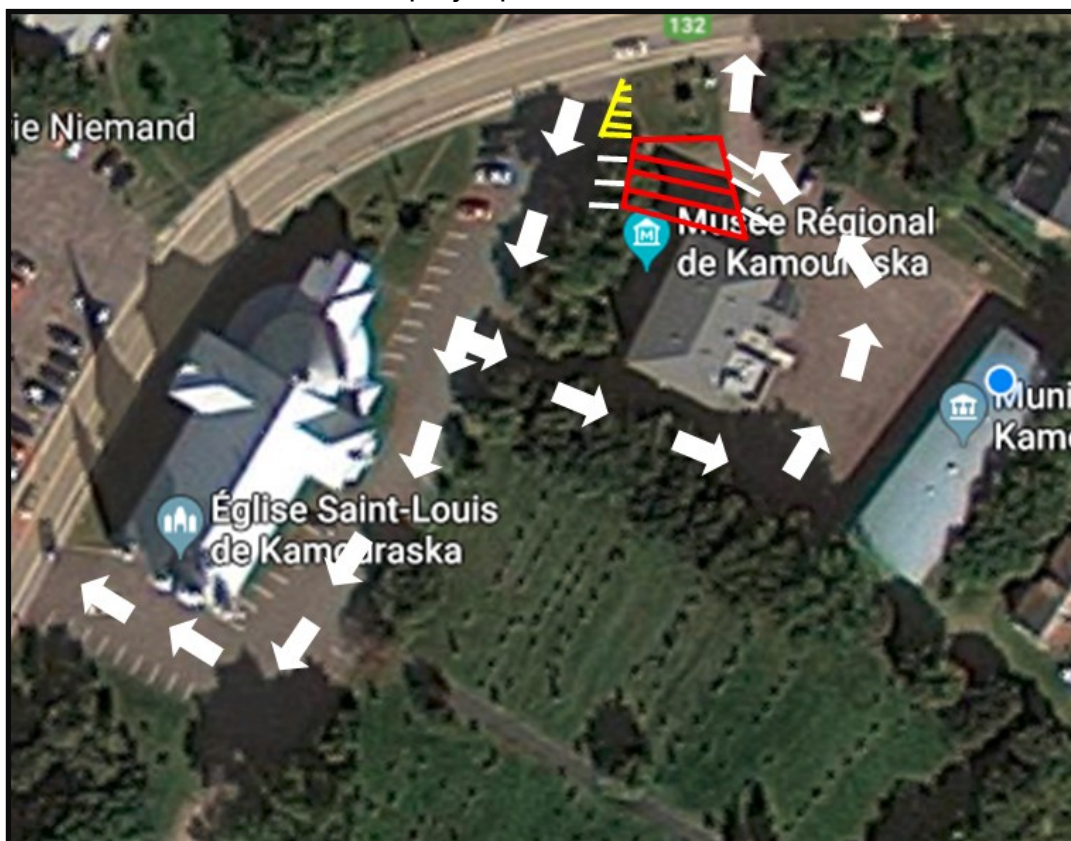
NOUVELLE SIGNALISATION DANS LE STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DU BUREAU MUNICIPAL

La municipalité de Kamouraska a établi une nouvelle signalisation dans le secteur du stationnement du centre communautaire et de l'église. Le but de cette initiative est de faciliter les déplacements et la circulation de tous les usagers. Vous le savez, en haute période estivale, l'achalandage est très élevé et nous tenons à ce que les déplacements soient bien encadrés, sécuritaires et faciles d'accès.

La nouveauté est de créer, autour du terre-plein, devant le bureau d'accueil touristique, un sens unique pour l'entrée et un pour la sortie. L'espace ainsi créé sera aménagé en zone piétonne. Tous ceux qui voudront venir au centre communautaire ou au bureau municipal devront passer sur l'accès à l'est du cimetière et à l'ouest du

Musée. Avec ce nouvel aménagement et la délimitation des espaces de stationnements, nous avons optimisé l'espace en offrant 92 places de stationnements. Malgré cette optimisation, l'aménagement effectué demeure un projet pilote

et la municipalité évaluera l'efficacité de son aménagement après la saison estivale 2019.



BALAI DE RUE - PELLE - GRAVIER - DÉNEIGEMENT
MARTEAU HYDRAULIQUE - CHAMP D'ÉPURATION

EXCAVATION
Robert Dionne & Fils

418 492-5863

6, route de Kamouraska
Kamouraska (Québec) G0L 1M0

fix AUTO
KAMOURASKA

SÉBASTIEN MASSÉ, PROPRIÉTAIRE
DIRECTEUR D'ATELIER

216, rue Rochette
St-Pascal, Québec, G0L 3Y0
Tél.: 418 308-1001
Télé.: 418 308-1002
kamouraska@fixauto.com
fixautokamouraska.com

Vie municipale

AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT POUR VÉHICULES RÉCRÉATIFS

La Municipalité a procédé au réaménagement de la patinoire pour en faire un stationnement réservé en priorité aux véhicules récréatifs. Le but de cette démarche est de diriger ces usagers vers un lieu adapté à leurs besoins tout en allégeant la circulation aux autres endroits très fréquentés. Pour le moment, cette offre est plutôt bien respectée par les voyageurs. La municipalité procédera à des aménagements paysagers afin de diminuer l'impact de cette nouvelle fréquentation sur les propriétaires limitrophes. De plus, un panneau touristique de la municipalité a été apposé au dos de l'enseigne visant diriger

les gens vers le stationnement. Finalement, à l'automne prochain, l'équipe des travaux publics de la municipalité veillera à réaménager les

bandes de la patinoire pour que les citoyens puissent pratiquer leur sport hivernal!



TRAVAUX PUBLICS DANS LE RANG DE L'EMBARRAS

La Municipalité tient à informer toutes les citoyennes et tous les citoyens que les travaux de rapiéçage de la chaussée dans le rang de l'Embarras débuteront dès que l'entrepreneur sera disponible pour les effectuer, ce qui devrait être dans les prochaines semaines. Malheureusement, cette situation est hors du contrôle de la Municipalité. Merci de votre compréhension.



Vie municipale

EAU POTABLE—UTILISATION RESTREINTE

COMMUNIQUÉ À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DES SECTEURS DESSERVIS PAR L'AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

EN CETTE PÉRIODE DE L'ANNÉE, PARTICULIÈREMENT LORS DES JOURNÉES CHAUDES, L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE DOIT ÊTRE FAITE DE FAÇON À **ÉVITER LE GASPILLAGE.**

LA MUNICIPALITÉ VOUS DEMANDE D'ÉCONOMISER L'EAU POTABLE AFIN QUE LE

PUITS D'ALIMENTATION NE SE TARISSE PAS.

NOUS SOMMES ACTUELLEMENT EN **SITUATION PRÉCAIRE QUANT AU NIVEAU DE L'EAU** QUE NOUS POUVONS MAINTENIR DANS NOS RÉSERVOIRS. NOUS AVONS DÛ ACHETER DE L'EAU POTABLE À VILLE SAINT-PASCAL ET C'EST

POUR CETTE RAISON QUE NOUS SOMMES PRÉSENTEMENT SOUS UN AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF DE L'EAU.

N'HÉSITÉZ PAS À COMMUNIQUER CET URGENT BESOIN D'EAU DANS VOTRE ENTOURAGE.



Nouvel horaire du bureau municipal :
du lundi au jeudi de 7h00 à 15h30
le vendredi de 8h30 à 15h30
(fermé les vendredis du 21 juin au 30 août)

Communautaire

COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

DES RÉNOS EN VUE? À VOTRE STYLO AVANT VOTRE MARTEAU!

Kamouraska est une municipalité magnifique, reconnue depuis longtemps pour son patrimoine bâti. C'est pour protéger ce patrimoine que, depuis 1999, les maisons situées à l'intérieur du périmètre urbain sont soumises au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Pour veiller à la bonne application de ce règlement, le comité consultatif en urbanisme (CCU), en collaboration avec l'inspecteur de la municipalité, a pour mission d'étudier les demandes selon les critères du PIIA, pour ensuite faire des recommandations au conseil municipal qui autorisera ou non l'émission du permis.

Ainsi, pour les résidents du secteur du village qui ont des projets de construction ou de rénovation* au cours des prochains mois, vous devez

vous adresser au bureau

municipal et payer des frais de 80\$. À noter qu'une demande incomplète ne pourra être étudiée, et que ça retardera alors votre projet! Selon la nature de votre demande, veuillez donc vous assurer de fournir les renseignements ou documents suivants lors du dépôt de votre dossier:

une description des travaux projetés; un plan ou croquis des travaux ; les matériaux utilisés; la couleur des matériaux utilisés; les grandeurs et modèles des fenêtres et/ou portes; un plan d'implantation (certificat de localisation) avec les marges (avant, arrière & latérales); le plan d'aménagement paysager; le nom et coordonnées de l'entrepreneur en construction; la date du début des travaux; la valeur estimée des travaux; autant de photographies de l'aspect actuel qu'il est nécessaire de fournir.

Les rencontres du comité consultatif en urbanisme ont lieu le troisième lundi du mois.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Benoit Randall de la municipalité! N'oubliez pas, avant de débiter vos travaux de rénovation, une préparation adéquate vous évitera bien des maux de tête!



LE CCU EN DÉTAILS

Le CCU est un groupe de travail municipal et leurs préoccupations particulières pour l'aménagement de leur territoire. La mise sur pied d'un CCU permet donc de rapprocher le citoyen des questions d'urbanisme.

Les recommandations et les avis du CCU permettent au conseil municipal de profiter de la contribution d'élus et de citoyens, lesquels peuvent faire valoir leur expérience de vie dans la

commercial, la protection de l'environnement, la conservation du patrimoine, etc.

Le conseil municipal peut attribuer à ce comité des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction.

Par exemple, nombreuses sont les municipalités qui associent judicieusement leur CCU à

concernés par le développement

Communautaire

l'évaluation du bien fondé propres règles de régie interne et municipalités un requérant peut d'amender ou non le plan et les prévoir que le mandat des présenter sa demande aux règlements d'urbanisme et, membres dure au plus deux ans membres du comité, mais les notamment, le règlement de et qu'il est renouvelable. décisions se prennent et zonage. l'analyse se fait à huis clos, en

À cet égard, le CCU pourra s'appuyant sur des Bien que le CCU soit s'inspirer des règles qui régissent recommandations anonymes. De fondamentalement un organisme la conduite du conseil municipal plus, comme les à caractère consultatif et non pour définir, entre autres, la recommandations du CCU ne décisionnel, il joue néanmoins un fréquence de ses réunions, le constituant pas le seul avis que rôle indéniable dans la mission mode de convocation de ses le conseil peut prendre en de planification et séances, le quorum requis pour compte lors de sa prise de d'administration du territoire la tenue d'une séance, les décisions, la tenue publique de municipal. En effet, au cours des modalités encadrant le vote des telles discussions pourraient dernières années, le rôle du CCU membres, le vote prépondérant induire la population en erreur est devenu extrêmement du président ainsi que la tenue quant à la décision du conseil. important pour ce qui est de la des procès-verbaux.

Les membres et les officiers du comité sont nommés par résolution du conseil de la municipalité. Si les membres du CCU ont droit de vote, les personnes ressources ne l'ont pas.

Source: Guide La prise de decision en urbanisme, Ministère des affaires municipales et Habitation Québec

Le règlement constituant le CCU Afin de dépolitiser le traitement peut lui permettre d'établir ses des dossiers, dans la plupart des



RIVIÈRE DU LOUP 

Claude Paradis



Venez me rencontrer, il me fera plaisir de vous conseiller

T. 418 862-3222

C. 418 867.0863

Socio-culturel

ET C'EST PARTI POUR LE MARCHÉ PUBLIC DE KAMOURASKA!

Le 20 juillet dernier, sur la rue du Palais, devant l'ancien Palais de justice, avait lieu la première édition du Marché public de Kamouraska. Pour l'occasion, six entreprises étaient présentes : la Fermette Harbour, Gijamika, les Jardins Kamouraska, le Comptoir Gourmand, l'Agnellerie et Nathalie Lemieux érablière. Pour une première édition, le comité organisateur est satisfait de la fréquentation de la population et des visiteurs. Nous avons constaté que le site sélectionné pour tenir l'événement était parfaitement adapté. Malgré un bilan positif pour la première édition, plusieurs points ont été soulevés par le comité organisateur afin d'améliorer

l'offre, la visibilité et l'expérience offerte au Marché public de Kamouraska. Le comité travaille activement à combler les kiosques. Pour les deux autres éditions de 2019, nous pourrions compter sur la présence de Lili la Mieléfique, apicultrice. Depuis le 20 juillet, de nombreuses entreprises de la région ont contacté l'organisation du Marché public pour réserver un kiosque. Les critères d'admissibilité étant bien stricts, le comité doit analyser les candidatures.

Nous vous attendons en grand nombre les 10 et 31 août prochain, de 10h00 à 14h00, sur la rue du Palais, devant l'Ancien Palais de justice!

MARCHÉ PUBLIC KAMOURASKA 10 et 31 août



MALLETTE

SENCRL
Société de comptables
professionnels agréés

LL Avec vous, là où ça compte TT

Gilles Lebel, CPA, CA
Carolyne Thériault, CPA, CA
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515
télec. : 418 492-9640

www.mallette.ca



76, AVENUE MOREL, GOL 1M0 | 418 308-0739

Prenez du bon temps chez Côté Est! Pour en savoir plus sur nos services, consultez notre site internet : www.cote-est.ca



provigo 
ALIMENTATION LOUIS GRENIER INC.

501, avenue Patry
Saint-Pascal-de-Kamouraska
Québec, G0L 3Y0
Tél.: 418 492-1034
Fax: 418 492-1035
Courriel: alimentationlg@bellnet.ca

Faites votre provigo, si vite, si bon... www.provigo.ca

Socio-culturel



programme



LANCEMENT DU FESTIVAL • 5 À 7 FESTIF

jeudi 29 août • *Bistro Côté Est • Kamouraska*

BANQUET GASTRONOMIQUE 6 SERVICES EXTRAORDINAIRE!

vendredi et samedi • 30 et 31 août
Bistro Côté Est • 125 \$ (taxes et service inclus)

Achetez vos billets en ligne!
cote-est.ca/boutique

Suivez-nous sur la page Facebook
du Festival pour connaître la
Cbeffe invitée 2019.

@FCFKAMOURASKA

ACTIVITÉS OFFERTE LE SAMEDI 31 AOÛT

sur le site du Festival, derrière le *Bistro Côté Est*

KIOSQUES ET CONFÉRENCES • 10 h à 17 h

Produits mycologiques vendus sur place
Programmation des conférences à l'endos

ATELIERS • INITATION À LA CULTURE DE CHAMPIGNONS 11 h, 13 h 30 et 15 h

Trois ateliers de 45 minutes
Inscription sur place dès 10 h
Places limitées (20 \$/personnes)



ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE EN FORÊT

Du 30 août au 2 septembre
*Pourvoirie des Trois Lacs
Saint-Bruno-de-Kamouraska*

ACTIVITÉ D'OUVERTURE : EXPLORATION DE L'UNIVERS DES CHAMPIGNONS 30 août de 9h à 12h

Randonnée guidée avec Myriam Gélinas,
Cerde des mycologues de Montréal et Jonathan
Jensen-Lynch, Cerde des mycologues amateurs
de l'Abitibi-Témiscamingue

ACTIVITÉ DÉCOUVERTE GUIDÉE EN FORÊT départs : 30 août • 13h30 31 août et 1er septembre • 9h / 13h30 2 septembre • 9h

Initiation à l'identification des principales espèces de
champignons et autres produits forestiers comestibles.
Activités tarifées. Réservations nécessaires : 418-495-2054 *112



CONCOURS DU PLUS GROS CHAMPIGNON HOMARD 250 \$ à gagner!

Présentez votre spécimen le samedi 31 août
dès 11 h sur le site du Festival à Kamouraska.

CONCOURS DE PHOTOS DE CHAMPIGNONS FORESTIERS

Gagnez 2 nuitées dans un chalet à la Pourvoirie des Trois Lacs.
Plus de détails sur la page Facebook du Festival!

Socio-culturel

SALLE COMBLE POUR L'ÉMISSION « COMÉDIE SUR MESURE » DE PASSAGE À KAMOURASKA

Le 20 juin dernier, nous avons eu l'opportunité à Kamouraska d'accueillir l'humoriste Guillaume Pineault dans le cadre de l'émission télévisée.

Cette émission de divertissement catapulte les humoristes dans différents

villages du Québec. Ils avaient deux jours pour créer un spectacle fait sur mesure pour les habitants de la place. La production présente le spectacle en question ainsi que des rencontres avec les habitants de l'endroit visité. Les humoristes avaient

pour mission d'aller à la rencontre des gens, dans le but avoué de se payer gentiment leur tête au cours d'un numéro créé pour eux. COMÉDIE SUR MESURE a mis de l'avant les villages du Québec, dont Kamouraska, sous la forme d'un bien-cuit plein de mordant. Près de 150 personnes, de partout au Kamouraska, ont assisté à l'enregistrement de l'émission au centre communautaire. Restez attentifs pour la diffusion de l'émission sur les ondes de Z télé.



FÊTE NATIONALE 2019

La Fête nationale 2019 aura été un succès sur toute la ligne! Comme toujours, les citoyennes et citoyens étaient très nombreux à festoyer et célébrer notre Fête nationale. Un merci tout spécial au commanditaire de l'événement, P.A. Michaud de la Patate Rive-Sud, qui a permis au comité de la Bibliothèque municipale de récolter des fonds pour investir dans le service aux jeunes. D'ailleurs, sans l'importante présence des bénévoles, cet événement n'aurait pas connu ce succès aussi retentissant. L'équipe de la bibliothèque,

accompagnée de Mylène, Simon et Elliot, a été admirable au comptoir nourriture et l'équipe du comité de développement a tenu formidablement le bar avec des citoyens bénévoles! Une mention toute spéciale à Steve Dumont, sans son implication pour coordonner toutes ces festivités, la municipalité n'aurait pas été en mesure d'offrir une fête aussi réussie! Félicitations également à l'équipe municipale, particulièrement Jérôme Drapeau, pour sa mobilisation et son appui aux bénévoles.

On réalise de belles et grandes choses quand on travaille tous ensemble!

Gilles A. Michaud, maire



Socio-culturel

REMERCIEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le comité de la bibliothèque municipale de Kamouraska tient à remercier tous ceux qui nous ont permis de vous offrir la merveilleuse soirée du 23 juin dernier dans le cadre de la St-Jean-Baptiste.

Un énorme merci à Mylène Bourque et Simon Michaud ainsi qu'à tous les autres membres de la famille Michaud, cuisiniers fantastiques et efficaces.

Aux bénévoles :

- service du souper : Guylaine et Manon Tremblay, Claudine Anctil, Martin

Bélanger

- responsables de la vente de livres usagés: Mireille Marineau, Jean Breton
- service de bar : Guylaine Lévesque, Viviane Métivier, Pierre Michaud
- **Patate Rive- Sud Inc** et son propriétaire Paul-André Michaud qui nous a fait don de tous les ingrédients pour ce merveilleux souper
- employés municipaux : Steve Dumont et Jérôme Drapeau aidés de leurs bénévoles, Denis Robillard, Stéphane, Daniel Dionne
- Chansonnier Xavier Dionne

accompagné de Rémi Lebel

Merci à vous qui êtes venus savourer nos poutines lors de ce souper bénéfice.

Grâce à vous ce souper fut un succès. Nous avons récolté \$ 3525.00

Ce montant servira à réaménager le local jeunesse.

Merci beaucoup !!

Comité Bibliothèque municipale de Kamouraska

ENCAN D'ŒUVRES D'ART



NOTRE CÉLÈBRE ENCAN D'ŒUVRES D'ART EST DE RETOUR À LA GRANGE CHAMPÊTRE DU MANOIR TACHÉ!

24 AOÛT 2019

COCKTAIL DÎNATOIRE

17H À 19H • 60\$/PERSONNE

ENCAN À LA CRIÉE

19H • INSCRIPTION GRATUITE À

COMPTER DE 18H45

EXPOSITION PRÉ-ENCHÈRES

23 & 24 AOÛT • 10H À 17H

Sous la présidence d'honneur de Bernard Derôme, véritable complice de l'événement, notre 7e encan d'œuvres d'art propose un corpus impressionnant de 69 oeuvres. Animé de main de maître par Christian Bégin pour une 5e année consécutive, cet événement -bénéfice est un incontournable pour les collectionneurs de tout acabit.

LES ŒUVRES ET LES ARTISTES

Sérigraphies, peintures, estampes, photographies, sculptures, linogravures sont proposés : des œuvres marquantes qui explorent et proposent des univers riches, profonds, sensibles. Soixante-trois créateurs y voient leurs œuvres mises en lumière : des artistes de renom ayant marqué l'histoire de l'art tels que René Derouin, Rita Letendre, Fernand Toupin, Marcel Bellerive; des artistes bas-laurentiens reconnus tels que Caroline Bolieu, Michel

Lagacé, Miguel Forest, Olivier Blot, Ito Laïla Le François; des artistes québécois bien établis tels que Marc Séguin, Normand Rajotte, Yechel Gagnon, Jessica Auer. De tout, pour tous les goûts!

LES NOUVEAUTÉS

Se déroulant dans une toute nouvelle formule, soit un cocktail dînatoire suivi de notre célèbre encan à la criée, cet événement nous permettra à la fois d'amasser des fonds pour la poursuite de notre développement, tout en favorisant la circulation d'œuvres de créateurs québécois. Autre nouveauté : pour chaque œuvre vendue, une redevance est versée aux artistes le désirant.

C'est un rendez-vous!

Socio-culturel

REMERCIEMENTS SOUPER DE CRABE

Kamouraska, le 27 Avril 2019

Malgré vents et marées, un souper crabe se tenait à Kamouraska le 27 avril dernier. Toutes les équipes du navire, de la timonerie aux matelots de la salle des machines ont travaillé pour s'assurer que nos convives puissent déguster le crabe traditionnel de Patrimoine Maritime.

Comme à l'habitude plus de 250 personnes ont répondu à notre invitation pour aider au financement pour la réfection du quai Taché. Merci à tous pour votre grande participation.

Cette magnifique aventure est rendue possible grâce à nos commanditaires. (Poissonnerie Lauzier, Les Pêcheries Ouellet,

La Caisse du Centre de Kamouraska, Laval Volkswagen, Construction Marcel Charest, Quai des Bulles, Chocolaterie La Fée Gourmande, Construction Yves

Michel Boisseau, Zodiac aventure, Patate Rive-sud et la Corporation Municipale de Kamouraska)

On ne peut passer sous silence les nombreux matelots qui ont œuvré pour faire le service sur le pont, ainsi qu'au service de la vaisselle ainsi que l'équipe de la nourriture.

Cette activité a permis de récolter des argent afin d'améliorer l'infrastructure du quai Taché

Je tiens à vous remercier tous pour votre participation à la réussite de cet événement de marque.

Au Plaisir

Michel Lavoie, Matelot

Gosselin, Auberge Foin de Mer, Coté Est, Mamie Pataterie, Transport AgriKam, Le club des 50 ans +, Jardin du Bedeau, Provigo, Le Marinier, Comptoir Gourmand, Magasin général, Hélène Gagnon et



Veillez noter que les centres de table en forme de bouées sont présentement en vente dans différents commerces de Kamouraska. Vous les trouverez au Musée régional de Kamouraska, au bureau d'accueil touristique de Kamouraska, au Jardin du Bedeau, au Magasin général, à l'Atelier du Clocher (galerie d'art) et chez Champagne et Paradis au coût de 25.00\$. Tous les profits seront acheminés à Patrimoine maritime de Kamouraska.



Desjardins

Caisse du Centre
de Kamouraska



418 492-4011



877 851-4011



caisse.t20119@desjardins.com



www.desjardins.com/kamouraska



www.facebook.com/centrekamouraska

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2019

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2019

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf messieurs Robert Lavoie et Patrick Pelletier.

DÉPÔT PAR LE MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2018 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE.

À la suite de l'adoption du Projet de Loi 122, le gouvernement a introduit l'obligation pour le maire d'une municipalité de faire rapport, lors de la séance ordinaire de juin, des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Pour que les citoyens puissent en prendre connaissance, ce rapport sera introduit sur le site Internet de la municipalité.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle pour les trois (3) prochaines années l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge. Montant à verser pour l'année 2019 : 170.00 \$

INSCRIPTION AU 78^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise le maire, monsieur Gilles A. Michaud et le maire suppléant, monsieur Michel Dion, à assister au 78^e Congrès de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 à Québec ; QUE les frais de déplacement et de séjour soient remboursés sur

présentation de pièces justificatives. Coût d'inscription : 799.00 \$ + taxes par personne.

RÉSOLUTION D'APPUI AU SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte de contribuer financièrement, comme par les années passées, au soutien du Symposium de Peinture du Kamouraska.

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AVEC PROMOTION KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité informe Promotion Kamouraska qu'elle ne participera qu'au plan de visibilité dans le guide du Kamouraska pour un montant de 500,00 \$.

DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal sur le site internet de la municipalité ou sur place au bureau municipal.

MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE TETRATECH QI INC. (CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR INCENDIE SUR LE RANG DU CAP)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte le mandat d'assistance technique déposé par Tétratech QI Inc. si cette assistance est requise par Guillaume Bouchard, ingénieur, lors de la surveillance des travaux. Coût pour le mandat complémentaire : 750.00 \$ + taxes applicables.

MANDAT POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RÉSERVOIRS INCENDIE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte l'offre de

services # 2019-086 de Guillaume Bouchard, ingénieur, pour la surveillance des travaux pendant la construction de deux réservoirs-incendie. Coût : 2 000.00 \$ + taxes applicables.

RÉSOLUTION POUR AJOUT D'ADRESSES CIVIQUES AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE KAMOURASKA/RIVIÈRE-DU-LOUP ET LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LES ZONES DITES DANGEREUSES POUR LES ÉLÈVES PIÉTONS

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité demande à la Commission Scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup d'apporter les correctifs suivants au protocole d'entente signé en août 2005 par ces ajouts :

Avenue Morel : de 30 au 128 inclusivement ; Avenue Leblanc : de 53 et moins

INFORMATIONS DU MAIRE

- Construction de deux réservoirs-incendie (Rang du Cap et Rang des Côtes).
- Construction prévue d'une citerne sur l'avenue Morel (en avant du garage municipal).
- Travaux débutés sur le site du Berceau de Kamouraska.

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA 11^e ÉDITION DU 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité appuie financièrement pour un montant de 100,00 \$.

DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULATION AU TRAFIC LOURD PAR LE RANG DES CÔTES (TRAVAUX DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN PAR ACTION PROGEX INC., ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Conseil municipal de Kamouraska



IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité refuse de permettre le transport des véhicules lourds (tout camion) à Action Progex, entrepreneur, sur le Rang des Côtes, pendant les travaux d'aqueduc et d'égouts dans la municipalité de Saint-Germain entre le 17 juin au 24 octobre 2019 ; **QUE** la municipalité de Kamouraska demande au ministère des Transports d'autoriser la circulation des véhicules lourds sur la Route 230 Est pendant la durée des travaux ; **QUE** copie de cette résolution soit transmise à Ville de Saint-Pascal et à la municipalité de Saint-Germain.

PAIEMENT DE FACTURES

ADDITIONNELLES
IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de mai est fermé.

- Centre de Rénovation Camille Dumais Inc. : 355.96 \$
- Garage Alain Labrie : 288.92 \$
- Jean Morneau Inc. : 11.90 \$
- Groupe Avantis : 12.42 \$
- Grossiste M.R. Boucher : 764.13 \$
- Postes Canada : 36.35 \$
- Les Entreprises Jacques Lajoie Inc. : 9 239.15 \$
- Libre Service de l'Amitié : 144.00 \$
- JLD Lagüe : 10 218.66 \$
- Industries Canada : 123.00 \$
- Excavation Robert Dionne & Fils

Inc. : 1 404.63 \$
 - MRC de Kamouraska : 54 459.00 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 juin 2019

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf messieurs Robert Lavoie, Patrick Pelletier et Hervé Voyer.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO : 2019-01

Monsieur Michel Dion, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un

emprunt de 3 530 451,00 \$ et une dépense de 3 680 451,00 pour des frais d'ingénierie, des travaux de construction d'une usine de traitement, de l'installation d'une conduite d'eau, de la mise en service de nouveaux puits d'alimentation afin d'alimenter le réseau d'aqueduc actuel et de nouveaux propriétaires demeurant le long de la route de Kamouraska ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe D qui

est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année et cela, sur une période de 20 ans. La méthode de taxation qui sera applicable est définie aux points 5 à 8 dudit règlement. Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE



Plus de 40 artisans du Bas-Saint-Laurent

76, avenue Morel | G0L 1M0 | 418 308-0646
 info@lefilbleu.ca | www.lefilbleu.ca



BERNARD.GENEREUX@PARL.GC.CA
 WWW.BERNARDGENEREUX.CA

6, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST. BUREAU 101, MONTMAGNY (QC) G5V 1J7
 277, RUE LAFONTAINE, RIVIÈRE-DU-LOUP (QC) G5R 3A9

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 3 juillet 2019

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf Viviane Métivier, Patrick Pelletier et Hervé Voyer.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019 -01

IL A ÉTÉ RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 2019-01, intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT concernant les travaux pour l'alimentation en eau potable du réseau actuel et des nouvelles constructions destinées à l'habitation le long de la route de Kamouraska » et un emprunt de 3

530 451.00 \$.

ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION -TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – PROJET NO : TETRA TECH : 35490TT

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska rejette la soumission reçue d'Excavation Bourgoin et Dickner Inc. étant non conforme au devis de soumission et octroie le contrat à Allen Entrepreneur général Inc. qui s'est conformé aux exigences du devis et des documents d'appel d'offres. Coût de la soumission : 3 371 067.00 \$ incluant les taxes ; QUE

l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation par le MAMH et à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt no. 2019-01 ; QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties ; QUE le maire et la directrice générale sont autorisés par le conseil à conclure et à signer pour et au nom de la municipalité de Kamouraska, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf monsieur Michel Dion.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'ENFOUISSEMENT DES FILS À BELL CANADA, VIDÉOTRON ET À LA COMMISSION SCOLAIRE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité dépose une demande à Bell Canada, Vidéotron et à la Commission Scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup (fibre optique) pour l'enfouissement des fils appartenant aux différents

fournisseurs ; QUE le maire, monsieur Gilles A. Michaud et la directrice générale, madame Mychelle Lévesque, soient autorisés à signer les futures ententes, si applicable.

RÉSOLUTION POUR AJUSTEMENT DE SALAIRE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte l'augmentation de salaire accordée à Benoit Randall à la suite de l'ajout d'une nouvelle tâche soit à titre de directeur général adjoint. L'augmentation de salaire représente 2.00 \$ de l'heure à compter du 1er juillet dernier.

RÉSOLUTION POUR ADHÉSION À

L'ADMQ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte l'adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux) de Benoit Randall ; QUE, pour l'année 2019, un fractionnement des mois passés s'appliqueront comme compensation sur le paiement de la facture finale. De plus, un cours obligatoire à titre de directeur général adjoint s'ajoutera à l'adhésion.

ABSENCES MOTIVÉES D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AUX SÉANCES DU CONSEIL

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité décrète que le mandat du conseiller, Robert Lavoie, ne prenne pas fin malgré



**Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.**

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h
Samedi	9 h à 17 h
Dimanche	10 h à 13 h

Membre affilié



555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Télec. : 418 492-6221
Courriel : bsr@familiprix.com



Ramonage de cheminées

Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608

Bur. : 418 860-2100

ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection
Installation / Réparation
Déneigement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

Conseil municipal de Kamouraska



ses absences de plus de 90 jours lors des séances publiques du conseil municipal ; QUE les raisons mentionnées pour ses absences soient acceptées ; QUE, même si le fait d'assister à des séances de travail n'est pas un facteur considéré dans le calcul du délai d'absence de l'élu, la municipalité en tient compte et confirme qu'il était présent à quelques reprises dans cette période.

COLLOQUE DE ZONE – DIRECTEURS GÉNÉRAUX – ZONE BAS-SAINT-LAURENT

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise madame Mychelle Lévesque et monsieur Benoit Randall à assister au Colloque de zone des directeurs généraux de la zone Bas-Saint-Laurent, jeudi 5 septembre prochain, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska. Coût : 65.00 \$ x 2 = 130.00 \$ (incluant le dîner et la documentation) ; QUE les frais de déplacement soient remboursés, si applicable.

RÉSOLUTION DEMANDANT L'APPUI DE LA MRC DE KAMOURASKA AFIN DE PRIORISER LA CONSTRUCTION DE RÉSERVOIRS-INCENDIE (CITERNES) AU PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE (TECQ) SELON LES PRIORITÉS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité demande à la MRC de Kamouraska d'appuyer sa demande auprès du Programme de la taxe d'accise (TECQ) afin que, sur la prochaine programmation 2019-2023, la possibilité d'inclure la construction de réservoirs-incendie (citerne) dans les travaux admissibles.

AUTORISATION POUR DEMANDE POUR « VENTE DE GARAGE »

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise Monsieur André Tremblay à tenir une vente de garage les 10 & 11 août prochain au 188, avenue Morel. En cas de pluie, cette vente de garage se tiendra les 17 & 18 août.

AUTORISATION POUR DEMANDE POUR « VENTE DE GARAGE »

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise Monsieur Lucien Tremblay à tenir une vente de garage les 27 & 28 juillet prochain au 5, rue du Quai. En cas de pluie, cette vente de garage se tiendra les 3 & 4 août.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA DIRECTIVE DE CHANTIER DC-001 VISANT LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ENTRÉE À LA NOUVELLE CITERNE SITUÉE AU RANG DES CÔTES – NO DE PROJET : 2019-086

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la directive de chantier DC- 001 préparé par Guillaume Bouchard, ingénieur, datée du 25 juin 2019, concernant le prolongement de l'entrée de la nouvelle citerne située au Rang des Côtes afin de faciliter l'accès des camions-incendie lors d'interventions.

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE AFFICHE DE SENSIBILISATION À LA CIRCULATION EN MILIEU AGRICOLE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité demande l'autorisation au Ministère des Transports (MTQ) – district de Saint-Pascal concernant l'installation d'une affiche de sensibilisation à la circulation en milieu agricole sur un terrain privé (Ferme Jean Labrie Inc.) longeant la route de Kamouraska.

DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES POUR INTERVENTION AU CONTRAT DÉSIGNANT UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE RÉPARATION SUR LE LOT 6 277 949 APPARTENANT AU SERVICE DU DOMAINE HYDRIQUE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité désigne monsieur Gilles A. Michaud, maire et la directrice générale & secrétaire-trésorière, madame Mychelle Lévesque, à intervenir au contrat qui sera signé entre le Service du Domaine Hydrique et monsieur Michel Richard concernant une servitude de passage et travail pour tuyau appartenant à la municipalité se trouvant sur ce terrain.

APPUI FINANCIER À PATRIMOINE MARITIME DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité verse un montant de 10 000,00 \$ tel que prévu sur la résolution # 19-05-101 adoptée le 6 mai dernier. Cette somme servira au bétonnage de la chaussée de la partie Sud du Quai Taché en vue de permettre l'aménagement d'un espace public fonctionnel.

DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal sur le site internet de la municipalité ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Suivi au dossier sur l'eau potable.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À RURALYS

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à Ruralys. Coût : 80.00 \$.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA SADC

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à la SADC. Coût : 34.49 \$.

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de juin est fermé.

- MRC de Kamouraska : 3 176.00 \$
- Xavier Dionne : 250.00 \$
- Le Jardin du Bedeau : 102.23 \$
- Mon Buro.ca : 337.50 \$
- Multiplants : 2 556.86 \$
- Steve Dumont : 231.00 \$
- Garage Alain Labrie : 131.00 \$
- Jean Morneau Inc. : 16.93 \$ + 315.54 \$
- Michel Montminy : 206.96 \$
- JLD Lagüe : 107.23 \$
- Excavation Robert Dionne & Fils Inc. : 554.75 \$
- Site enfouissement sanitaire de Saint-Philippe : 2 671.20 \$
- Base 132 : 149.47 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Environnement

BIOGAZ RENOUVELABLE ET COMPRIMÉ

Depuis mars dernier, l'usine de biométhanisation de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) se concentre sur la production de biogaz renouvelable comprimé à la suite d'une entente avec la société Énergir.

BIOGAZ COMPRIMÉ VS LIQUÉFIÉ

Le volume occupé du biogaz comprimé est 300x moindre qu'à l'état de gaz.

Le volume occupé du biogaz liquéfié est 600x moindre qu'à l'état de gaz.



L'approvisionnement nécessite l'installation d'un dispositif pour comprimer le biogaz et le raccorder au réseau souterrain d'Énergir. Cela représente un investissement de 2,3 millions de dollars.

Une fois liquéfié à - 160°C, le biocarburant pourra approvisionner des camions-citernes à partir de son quai de chargement pour être transporté aux stations de ravitaillement du réseau Énergir.

UTILISATION

- Transports courte distance.
- Chauffer résidences, lieux publics et industries.
- Alimenter des cuisinières au gaz.

- Transports longue distance.
- Industries



Dans les deux cas, le biogaz peut remplacer le mazout dans les industries, ce qui réduit jusqu'à 32% leur émission nette de gaz à effet de serre et élimine les émissions responsables des pluies acides.

Actuellement, la demande et le prix d'achat pour le biogaz COMPRIMER sont plus importants que pour le gaz liquéfié. La nouvelle entente permettrait de dégager 2,5 millions de revenus par année.

Nos restes de table ont de la valeur, mettons-les au bac brun!

LIGNE INFO
1 888 856-5552



Vous avez été ciblés comme un acteur clé pour participer à la table de concertation pour les rivières

Kamouraska & Fouquette



Inscription obligatoire
418-492-6135
www.obakir.qc.ca
info@obakir.qc.ca

Mardi 24 septembre

Centre communautaire, Saint-Pascal
9h à 12h

TOURNÉE DE CONCERTATION PAR BASSIN VERSANT 2019



Obakir veut vous entendre!

Saint-Jean

10 septembre
La Pocatière

du Loup

18 septembre
Rivière-du-Loup

Kamouraska & Fouquette

24 septembre
Saint-Pascal

Ouelle

13 septembre
Rivière-Ouelle

Verte

19 septembre
Saint-Arsène

espèces exotiques Surconsommation Qualité de l'eau
Érosion Biodiversité Inondation sensibilisation Usages Paysage

AOÛT 2019**Calendrier des collectes**

2-9-16-23-30	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
13-27	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
6-20	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

5 août 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
10 août	Marché public	Rue du palais	418 492-6523 poste 3
19 août	Rencontre CCU		418 492-6523 poste 3
24 août	Encan d'oeuvres d'art (entrée gratuite) et cocktail dînatoire (\$)	Manoir Taché (\$ inscription)	418 492-9458
29 août au 2 septembre	Festival des champignons Forestiers du Kamouraska	Côté Est Kamouraska	
31 août	Marché public	Rue du Palais	418 492-6523 poste 3
31 août	Reg'Art en couleur	Autour de l'église	418 856-2589

SEPTEMBRE 2019**Calendrier des collectes**

6-13-20-27	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
10-24	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
3-17	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

29 août au 2 septembre	Festival des champignons Forestiers du Kamouraska	Côté Est Kamouraska	
1er septembre	Reg'Art en couleur	Autour de l'église	418 856-2589
2 septembre	Fête du travail!		
9 septembre, 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
16 septembre	Rencontre CCU		418 492-6523 poste 3

Quai des Bulles
Savonnerie artisanale

KAMOURASKA
ATELIER ET BOUTIQUE
66, AVENUE MOREL
418 492-9673
OUVERT À L'ANNÉE 7/7

QUAIDEBULLES.CA



Boulangerie Niemand

Du 1er Juin au 20 juin :
du jeudi au dimanche
de 8h00 à 17h00
Du 21 juin à la fête du
Travail : du jeudi au lundi
de 8h00 à 17h00

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236



CHOCOLATERIE
La Fée Gourmande
KAMOURASKA

CHOCOLATERIE **BAR LAITIER**

OUVERT À L'ANNÉE

La Fée Gourmande
65, avenue Morel, Kamouraska
418 492-3030
www.lafeegourmande.ca

Chocolats fins
Caramels et tartinades
Crêpes et desserts
Chocolat chaud maison

Crème glacée molle
Sorbets et gelato maison
Trempages maison
Poutine glacée de Kamouraska



POISSONNERIE
Lauzier

POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL

57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec
www.poissonnerielauzier.com

